

Bogota, le 2 Mai 2002.

Lettre adressée au Révérend Père Rifan et aux autres prêtres de Campos.

J'ai reçu dernièrement votre publication « ONTEM HOJE SEMPER » dans laquelle vous prétendez vous justifier concernant votre accord (compréhension) conclu avec Rome à la date du 18/01/2002. Je considère comme étant de mon devoir - à moins que vous n'en fassiez pas cas - de vous rappeler la vérité par un acte de charité puisque c'est une oeuvre de miséricorde spirituelle que d'enseigner- les ignorants ou de combattre l'erreur due à l'ignorance - qui, jointe au péché, sont les ténèbres dans lesquelles nous naissons, ainsi que l'affirme S. Thomas dans la prière avant l'étude.

On ne peut absolument pas, révérend Père, allumer deux cierges, l'un à Dieu et l'autre au diable, ainsi que vous le faites: que ta parole soit oui! oui! ou non, non! point de moyen terme dans les questions de foi et de doctrine. La vérité est un phare qui illumine tout, domine tout et soumet tout à son empire harmonieux et majestueux. Les choses concernant la Foi ne sont pas sujettes à des accommodements lesquels supposent des concessions boiteuses face à la Vérité Première mais requièrent l'adhésion et l'acceptation, au cas contraire, il faut les répudier, les rejeter. C'est la raison pour laquelle le Christ est, pour les uns une pierre d'achoppement et pour les autres, une pierre choisie Mystère de Foi authentique.

Votre grave erreur est d'avoir admis juridiquement d'être en marge de l'Eglise par la nécessité angoissante d'être acceptés et reconnus comme catholiques, précisément par ceux qui détruisent l'Eglise et la Foi de l'intérieur d'une manière systématique et perfide, par le poids de leur autorité de laquelle ils abusent impunément en faveur de l'erreur, de l'hérésie et de l'apostasie; ce qui laisse présager les calamités annoncées pour les derniers temps. Ces graves erreurs dénotent une façon d'agir aberrante et le manque de solidité et de conviction doctrinale et théologique en tant que prêtres. C'est de ce manque de principes que procède votre attitude et voilà la raison de la chute; voulant garder les apparences, libres de ce dont on vous accuse, vous déserte le chemin tracé par Mgr. Antonio De Castro Mayer et la Tradition de l'Eglise catholique, laquelle vous conserve les apparences, mais acceptant dans le fond les erreurs libérales, les reconnaissant par l'accord signé et, vous étant fourvoyés vous avez changé votre fusil d'épaule et cela dans la cathédrale de laquelle Don Antonio a été banni injustement pour avoir défendu la Tradition.

C'est depuis le Jubilé que date votre claudication (dissimulée), c'est depuis lors, comme tous l'admettent, que commencèrent les tractations avec Rome mais en réalité ce moment marque aussi, et même principalement notre claudication, celle de la Fraternité de S. Pie X, qui par miracle ne fut pas engloutie comme elle l'aurait été en suivant les manoeuvres de certains de ses membres dont, Dieu soit loué!, les projets échouèrent.

Un catholique traditionnel qu'il soit, (évêque, prêtre ou simple fidèle, n'acceptera jamais que pour défendre la Foi et l'Eglise catholique, apostolique et romaine, il faille être en marge de l'Eglise afin d'être reconnu comme étant catholique. Ce serait en contradiction quant aux fins, provenant de l'ignorance (par manque de principes fondamentaux) ou de l'erreur, faisant ainsi le jeu de l'ennemi en acceptant les jugements que font valoir ceux qui sont investis de l'autorité et qui s'en prévalent pour détruire en la minant de l'intérieur l'Eglise et la Foi, se retranchant, comme des pharisiens qu'ils sont, derrière cette autorité, mal représentée.

D'autre part, il est temps de faire savoir que, Jean Paul II avec ses hérésies, ses erreurs doctrinales et son mode de gouvernement, ne donne aucune garantie qu'il soit un successeur légitime sur la Chaire de S. Pierre, mais bien plutôt le contraire, ce que ses agissements démontrent. Le temps est venu de le publier, qu'il y a doute quant à la légitimité de ce Pontife qui ne fait que miner les fondements de la sainte Eglise.

Est-il concevable qu'il faille désobéir au Pape et cela habituellement et constamment, afin de rester fidèle à l'Eglise, à la Papauté, à Rome, pour conserver la foi catholique, alors qu'en réalité c'est au Pape légitime qu'il incombe de confirmer ses frères dans la foi, et, c'est précisément pour cette raison qu'il jouit de la prérogative de l'infaillibilité comme Pontife souverain ?

On a de la peine à imaginer la contradiction flagrante qui a lieu de nos jours : comment est-ce possible qu'on soit obligé de désobéir aux injonctions du Pape pour rester fidèle au Christ et à Notre Mère la Sainte Eglise, alors que c'est précisément au Pape qu'il convient, de par sa charge, de nous confirmer dans la Foi? A bien y regarder, l'unique explication théologique, et l'histoire de l'Eglise nous le rappelle, c'est qu'il ne peut s'agir que d'un Pape illégitime, d'un antipape, étant donné qu'il y en eut plus de 40 tout au long de l'histoire de l'Eglise.

A cet égard, ne pas remplir les devoirs inhérents à la charge, entraîne la perte de la légitimité, la fin dernière de celle-ci étant le bien commun. La doctrine traditionnelle et Carlisme de toutes les Espagnes l'affirme. Tout comme la légitimité d'un monarque est double : celle qui procède de son origine et celle de son gouvernement, il peut toutefois perdre cette dernière, bien que celle de son origine lui reste acquise, s'il vient à faillir dans l'exercice de ses fonctions royales. Ceci étant la règle selon l'ordre naturel, (le surnaturel ne détruisant pas la nature) la même règle vaut dans l'ordre surnaturel, La Papauté étant d'institution divine, exige des Papes légitimement élus, comme nous le prouve l'histoire, et la légitimité pouvant s'acquérir, peut également se perdre, ce dont il faut tenir compte aujourd'hui plus que jamais.

Le vénérable Père Holzhauser, dans son commentaire sur l'Apocalypse intitulé "Révélation du Passé et de l'Avenir" p.91, interprétant le passage (XIII, 11-18) écrit: « De l'Antipape abominable et scélérat idolâtre, qui déchirera l'Eglise d'Occident et fera adorer la première Bête ».

Dans le Manuel de Droit Canon, Prümmer écrit: « Per haeresim certam et notoriam papam auctoritate suam potestatem auferre quidem communiter docent ; » (p.131).

A titre d'observation, il est curieux que, Jean. Paul II n'a jamais voulu être couronné; ce genre de renoncement doit avoir une signification... à bon entendeur, salut!

Dans l'Inchiridium Iuris Canonici, l'élection d'un Pape hérétique ou schismatique est considérée comme étant invalide: « Invalide eliguntur foeminae, infantes, habituali amentia laborantes, non baptisati, haeretici, schismatici ».

De tout ceci il ressort qu'il est donc légitime et juste, théologiquement et doctrinalement que la légitimité de Jean Paul II, en tant que Pape, soit mise en doute publiquement. Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, je me ferai un plaisir de vous satisfaire.

En outre, n'essayez pas de vous justifier en interprétant mal la position de Mgr. Lefebvre: pour lui, accepter le Concile Vatican II à la lumière de la Tradition, signifie juger le Concile selon la Tradition, gardant ce qui concorde avec celle-ci et rejetant ce qui lui est contraire, corrigeant, interprétant ce qui est ambigu ou équivoque selon la Tradition.

Il me semble que pour le moment, ce qui précède est suffisant pour quiconque veut voir et entendre, car il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir, ni sourd pire que celui qui ne veut pas entendre.

Puisse la grâce de Dieu les éclairer afin qu'ils reprennent le chemin tracé si saintement et si vaillamment par Dom Antonio.

Basilio Illéramo prêtre